

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Il est convenu entre :

- le **MINISTERE DES DROITS DES FEMMES, DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

Représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN
Désigné ci-après par le ministère

Et

- la **FEDERATION FRANÇAISE D'ATHLETISME**

Représentée par son président, Monsieur Bernard AMSALEM
Désignée ci-dessous par la fédération,

Article 1 :

La subvention prévue pour **2014** à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de **38 900 €** pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Programmes d'échanges internationaux (38 900 €).

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 2 910 906 €.

Article 2 :

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

Article 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

Fait à Paris, le **17 JUL. 2014**

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE D'ATHLETISME

**FÉDÉRATION FRANÇAISE
D'ATHLÉTISME**

33, avenue Pierre de Coubertin
75640 PARIS Cedex 13
Téléphone : 33 (1) 53.80.70.00
Télécopie : 33 (1) 45.81.44.66

LE DIRECTEUR DES SPORTS

Le directeur des sports

Thierry MOSIMANN

LE CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL

Le - 8 JUL. 2014

Jean-Pierre DESCAMPS
Adjoint au chef du département du contrôle
budgétaire

2101299102

LISTE DES ANNEXES

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			
	Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
Améliorer le rang de la France afin d'optimiser la performance	3 438 216 €	2 933 216 €	2 213 216 €	1 225 000 €
Action 2	3 438 216 €	2 933 216 €	2 213 216 €	1 225 000 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	163 216 €	163 216 €	163 216 €	0 €
Aides personnalisées (AP)	750 000 €	750 000 €	750 000 €	0 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	410 000 €	320 000 €	320 000 €	90 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	1 615 000 €	1 400 000 €	950 000 €	665 000 €
Soutien aux sportifs (hors AP)	500 000 €	300 000 €	30 000 €	470 000 €
Améliorer le rang des équipes de France relève en rééquilibrant les spécialités à accompagner	1 080 000 €	730 000 €	575 000 €	505 000 €
Action 1	350 000 €	100 000 €	75 000 €	275 000 €
Structuration fédérale	350 000 €	100 000 €	75 000 €	275 000 €
Action 2	730 000 €	630 000 €	500 000 €	230 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	730 000 €	630 000 €	500 000 €	230 000 €
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	660 000 €	470 000 €	318 790 €	341 210 €
Action 3	660 000 €	470 000 €	318 790 €	341 210 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	370 000 €	280 000 €	205 790 €	164 210 €
Accompagnement sanitaire préventif	260 000 €	160 000 €	108 000 €	152 000 €
Prévention dopage	30 000 €	30 000 €	5 000 €	25 000 €
Favoriser le rattachement des clubs d'athlétisme aux réseaux sport santé bien être des territoires	40 000 €	40 000 €	35 000 €	5 000 €
Action 3	40 000 €	40 000 €	35 000 €	5 000 €
Promotion des APS comme facteur de santé	40 000 €	40 000 €	35 000 €	5 000 €
Adapter les compétences des acteurs de l'athlétisme aux besoins des pratiquants	265 000 €	225 000 €	130 000 €	135 000 €
Action 1	25 000 €	15 000 €	10 000 €	15 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	25 000 €	15 000 €	10 000 €	15 000 €
Action 4	240 000 €	210 000 €	120 000 €	120 000 €
Formations fédérales	240 000 €	210 000 €	120 000 €	120 000 €
Soutenir et accompagner les ligues dans l'animation du territoire	240 000 €	210 000 €	120 000 €	120 000 €
Action 1	160 000 €	50 000 €	40 000 €	120 000 €
Structuration fédérale	160 000 €	50 000 €	40 000 €	120 000 €
Recruter des pratiquants loisir- bien être en priorisant la population féminine	160 000 €	50 000 €	40 000 €	120 000 €
Action 1	165 000 €	80 000 €	80 000 €	85 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	165 000 €	80 000 €	80 000 €	85 000 €
Favoriser la mise en place de pratiques attractives et adaptées au public jeune, en portant une attention particulière aux 14-18 ans	480 000 €	345 000 €	210 000 €	270 000 €
Action 1	370 000 €	235 000 €	130 000 €	240 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	295 000 €	170 000 €	110 000 €	185 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	75 000 €	65 000 €	20 000 €	55 000 €
Action 2	110 000 €	110 000 €	80 000 €	30 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	110 000 €	110 000 €	80 000 €	30 000 €
Favoriser, par des actions ciblées, la prise de licence des coureurs sur route	225 000 €	10 000 €	10 000 €	215 000 €
Action 1	225 000 €	10 000 €	10 000 €	215 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	225 000 €	10 000 €	10 000 €	215 000 €
Accompagner les clubs à construire un projet pérenne	695 000 €	10 000 €	10 000 €	685 000 €
Action 1	695 000 €	10 000 €	10 000 €	685 000 €
Structuration fédérale	680 000 €	0 €	0 €	680 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	15 000 €	10 000 €	10 000 €	5 000 €
Lettres de missions signées dans CTS-Web	10 000 €	10 000 €	0 €	10 000 €
Action 1	10 000 €	10 000 €	0 €	10 000 €
Structuration fédérale	10 000 €	10 000 €	0 €	10 000 €
Renforcer le rayonnement de la France à l'international	734 900 €	264 900 €	38 900 €	696 000 €
Action 1	734 900 €	264 900 €	38 900 €	696 000 €
Compétitions internationales en France (disciplines non reconnues de l'IN)	550 000 €	150 000 €	0 €	550 000 €
Programmes d'échanges internationaux	184 900 €	114 900 €	38 900 €	146 000 €
TOTAL	7 953 116 €	5 168 116 €	3 560 906 €	4 292 210 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

750 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

2 910 906 €

Répartition de la subventions versée hors aides personnalisées :

163 216 €

- cat 61 (indemnité des CTS)

2 747 690 €

- cat 64 (transfert direct aux assoc.)

FFA / Direction des sports / DSA1 / DSMF

